

DOSSIER DE PRESSE

Le Schéma de cohérence territoriale
du Pays Loire Angers (SCOT)
entre dans une nouvelle phase

Contact presse

Corine BUSSON-BENHAMMOU

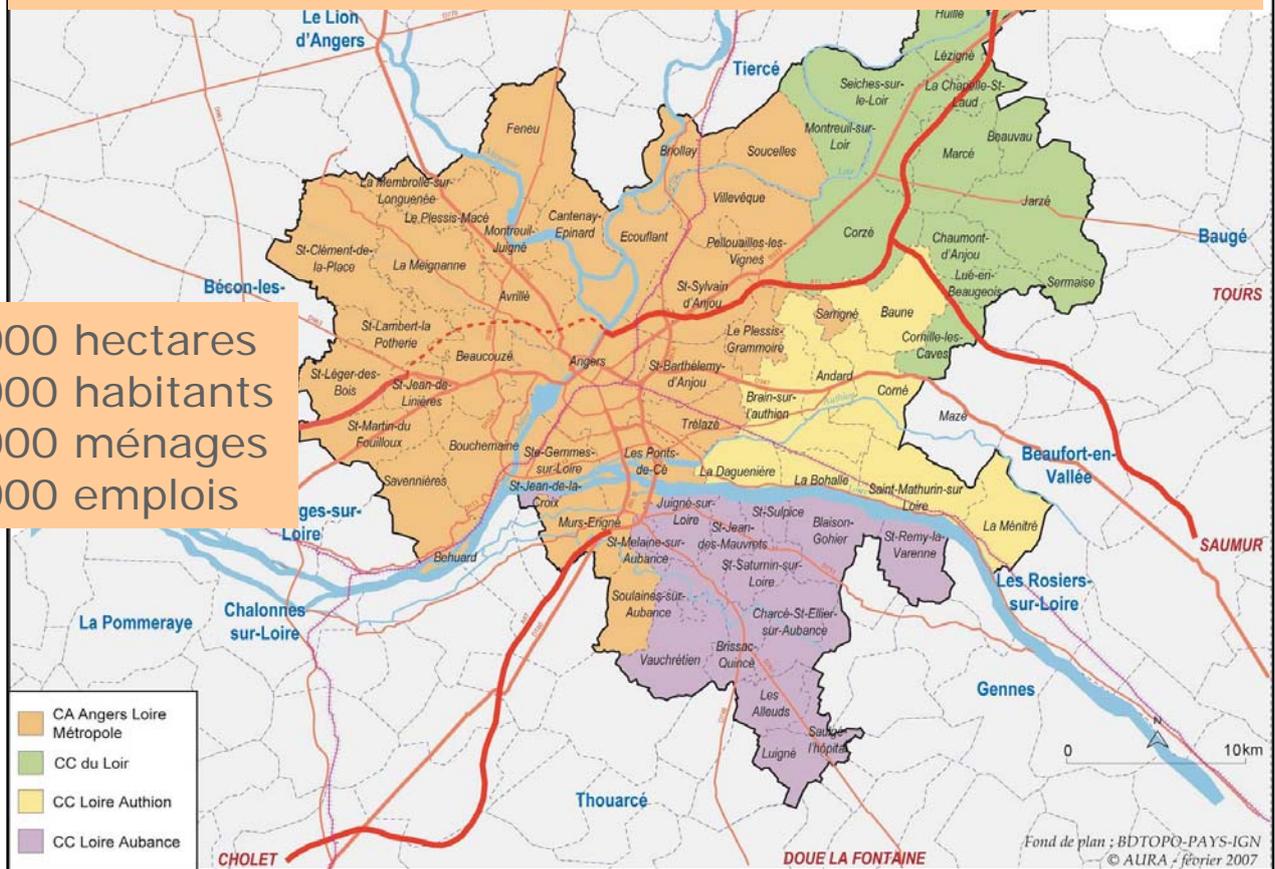
Responsable des relations presse

02 41 05 40 33 – corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Quel territoire ?

1 communauté d'agglomération, 3 communautés de communes, 66 communes

100.000 hectares
300.000 habitants
125.000 ménages
127.000 emplois



A quoi sert un SCoT ?

Le SCot est un document d'urbanisme qui présente les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement d'un territoire dans un souci de préservation de l'environnement.

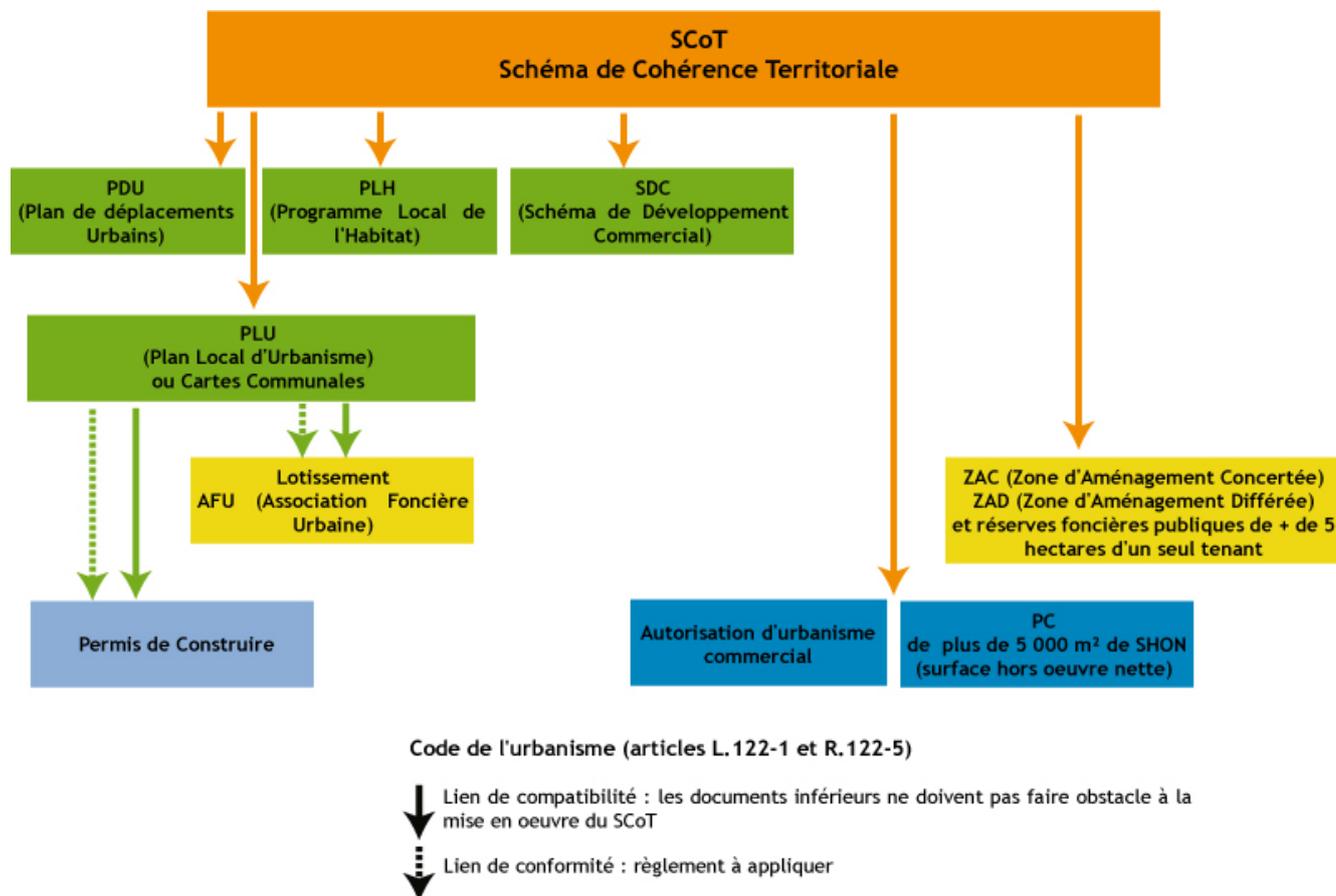
Élaboré pour une période de 10 ans à 15 ans, il sert de cadre de référence aux différentes politiques menées sur le territoire en matière :

- d'habitat
- de développement économique
- de loisirs
- de déplacement des personnes et des marchandises
- de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile

Il doit contribuer à :

- Réduire les consommations d'espaces
- Contribuer à la maîtrise de la circulation automobile
- Préserver la qualité de l'air, de l'eau, du sol, la nature, les paysages et le patrimoine
- Prévenir les risques naturels et les pollutions ou nuisances

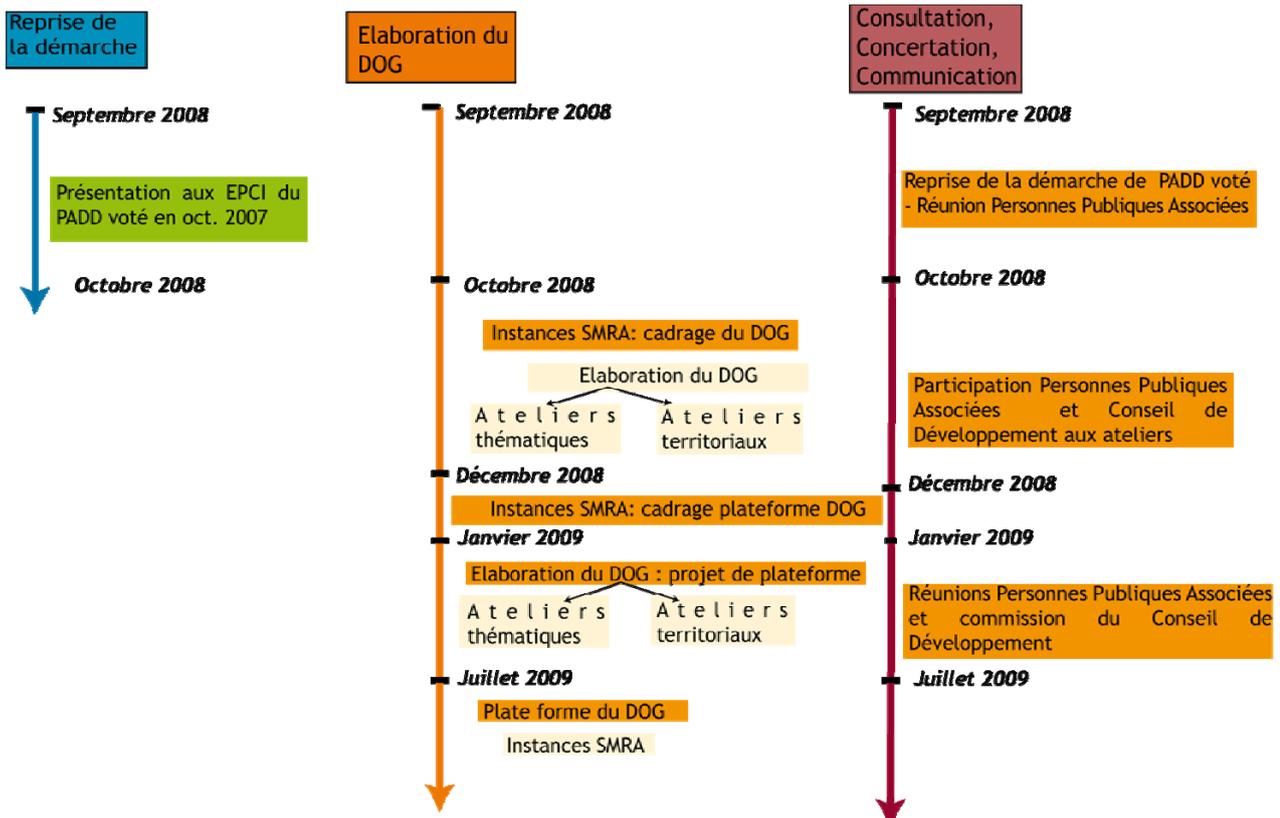
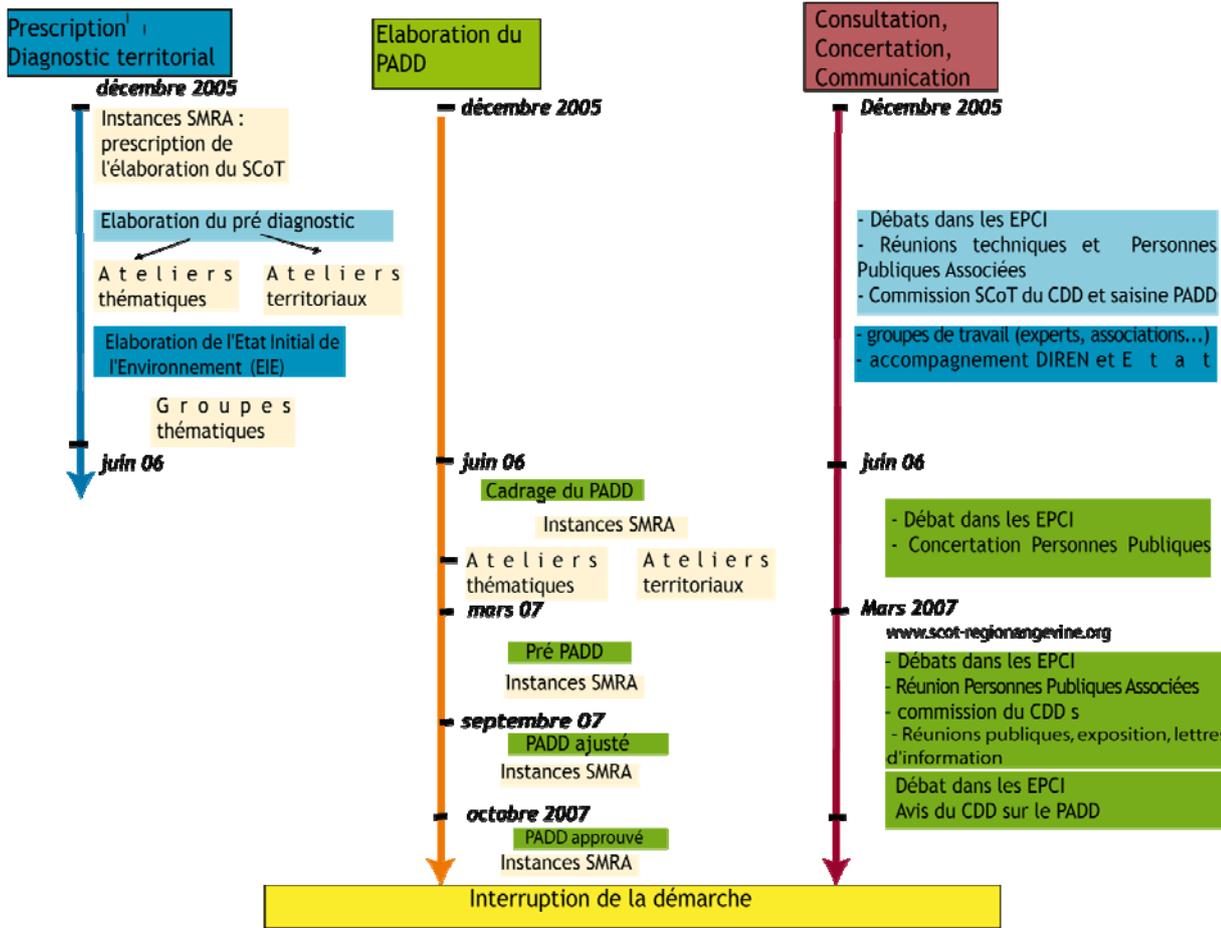
Les politiques et programmes de l'État, des collectivités territoriales, des établissements et services publics



Le SCoT : les trois pièces essentielles

1. Le **diagnostic** du territoire, avec l'état initial de l'environnement pour apprécier l'impact du projet.
2. Le **Projet d'aménagement et de développement durable – PADD** - présente les grands choix stratégiques en matière d'aménagement du territoire.
3. Le **Document d'orientations générales - DOG** - rassemble les prescriptions permettant la mise en oeuvre du PADD.

Le point sur la démarche



Aujourd'hui : une concertation mobilisatrice et contributive

Avec les collectivités, les acteurs locaux, les institutions, les associations et le public.

Mobilisatrice pour sensibiliser aux enjeux et favoriser de nouvelles pratiques du territoire :

- Prendre en compte les évolutions, les risques, les opportunités
- Favoriser l'évolution des usages du territoire, des politiques et des comportements

Contributive pour enrichir le projet :

- Bénéficier de l'expertise des acteurs locaux
- Partager le projet de territoire
- « Nourrir » les orientations relatives à l'organisation et à l'aménagement de notre territoire

2 temps forts

Septembre – janvier

Enrichissement et contribution à la démarche :

- Actualisation du Diagnostic territorial et de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE)
- Echanges sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Contributions à la plate forme du Document d'orientations Générales (DOG)

Janvier – Mai 2010

Contribution à l'élaboration du DOG :

- Débat et avis sur le projet de DOG
- Contributions aux orientations territoriales